

CHU DE NANTES

LIVRET D'INFORMATION



Hôpital de jour d'addictologie

Centre ambulatoire pluridisciplinaire
de psychiatrie et d'addictologie

Hôtel-Dieu

3e étage aile Nord

place Alexis Ricordeau - 44093 Nantes Cedex 1

Tél. 02 40 08 41 50 - 02 40 08 41 51

Fax 02 40 08 47 98

L'hôpital de jour d'addictologie du centre ambulatoire pluridisciplinaire de psychiatrie et d'addictologie (Cappa) Jacques-Prévert vous accueille dans un cadre de soins séquentiels pour :

- les addictions à une ou plusieurs substances psycho-actives (alcool, tabac, cannabis, opiacés, médicaments...);***
- les addictions comportementales (troubles du comportement alimentaire, jeu pathologique, jeux vidéo excessifs, hyperactivité professionnelle ou sportive, dépendances affectives...).***

L'hôpital de jour est ouvert du **lundi au vendredi de 9h15 à 16h15 (excepté le mardi matin)**. La prise en charge à l'hôpital de jour s'inscrit dans une démarche volontaire et personnalisée. Elle associe des approches psychologique, somatique et sociale. Les soins privilégient des activités de groupe et s'articulent autour d'entretiens individuels avec les membres de l'équipe pluri-professionnelle. Les médiations thérapeutiques s'appuient sur des ateliers d'expression corporelle, verbale, émotionnelle ou créative. Certaines d'entre elles peuvent avoir lieu à l'extérieur des locaux de l'hôpital de jour.

Les propositions thérapeutiques s'inscrivent de façon complémentaire dans différents champs de référence. Elles sont en lien avec la démarche qualité engagée par le CHU et des actions de recherche du service d'addictologie et psychiatrie de liaison.

Avant l'hospitalisation

Pour évaluer votre situation avant de débiter une prise en charge à l'hôpital de jour, vous devez prendre rendez-vous avec un médecin addictologue auprès du secrétariat. Un entretien infirmier sera également programmé.

Plusieurs entretiens sont parfois nécessaires avant votre admission. Votre entourage peut être invité à y participer. Si vous êtes mineur, le consentement de vos parents est demandé. Si vous êtes majeur, vous pouvez désigner une personne de confiance.

Une visite préalable de la structure peut être proposée et n'hésitez pas à poser toutes les questions que vous souhaitez à chaque rencontre préalable avec votre médecin ou votre infirmier référent. Le projet de soins en hôpital de jour est élaboré avec vous et contractualisé pour une durée limitée et renouvelable. Il précise les objectifs, les activités thérapeutiques et les temps réguliers d'entretien avec vos référents (médecin addictologue et infirmiers).

Il s'agit d'un engagement mutuel : le contrat est co-signé par vous, le responsable de l'autorité parentale si vous êtes mineur(e) et les soignants.

Des consultations médicales spécialisées (hépatologue, pneumologue, ORL...) peuvent également être programmées dans le cadre de la prise en charge en hôpital de jour.

L'hospitalisation

À votre arrivée, vous serez accueilli par l'un de vos deux référents infirmiers. Le livret d'accueil du CHU et le règlement intérieur de l'hôpital de jour vous seront alors remis.

Vous rencontrerez également votre médecin référent pour établir le contrat de soins en hôpital de jour précisant les activités thérapeutiques et entretiens individuels programmés. Lors de cette consultation avec le médecin, n'oubliez pas de lui faire part des éléments nouveaux concernant votre état de santé.

En cas d'empêchement de votre part nous vous prions de nous prévenir le plus tôt possible.

Les repas thérapeutiques, partagés avec l'équipe soignante, sont servis du lundi au vendredi à 12 h 30 au sein de la structure.

En plus des médiations thérapeutiques du groupe, des entretiens individuels avec vos infirmiers référents ou avec d'autres professionnels (diététicienne, psychomotricien, éducateur, assistante sociale, psychologue) peuvent être programmés régulièrement.

Si besoin, un arrêt de travail vous sera prescrit pour la journée ou la semaine d'hospitalisation de jour.

La durée

La durée et la fréquence de votre venue à l'hôpital de jour sera réévaluée de façon hebdomadaire avec votre médecin.

La durée totale de prise en charge sera au maximum de :

- 4 semaines pour un sevrage.
- 3 mois pour un programme d'aide au maintien de l'abstinence et la réduction des consommations, des risques et des dommages.
- 6 mois pour un programme de prise en charge avec des troubles cognitifs associés.

La sortie

Afin de préserver la continuité de vos soins, nous vous invitons à organiser un suivi avec votre médecin généraliste ou avec le professionnel de votre choix à l'extérieur de l'hôpital. Nous pouvons vous renseigner sur les professionnels spécialisés dans le domaine de l'addictologie au plus près de chez vous.

Un compte rendu d'hospitalisation sera adressé à votre médecin traitant et au médecin assurant votre suivi addictologique.

Composition de l'équipe

Directeur de pôle : D^r Vincent Delaunay

Chef de service : D^r Stéphane Prétagut

Médecins addictologues : Dr Emeline Eyzop, Dr Benoit Schreck

Cadre de santé : Sandrine Giffaud

Psychologue : Magali Guillard

Neuropsychologue : Leslie Touati

Assistante sociale : Hélène Collin, Maève Violier

Psychomotricienne : Agnès Marionnet

Diététicienne : Hélène Gautier

Équipe infirmière : Camille Renard, Anne-Claire Rochais, Jocya Bodard, Sandrine Raymond

Secrétaires : Claude Vallée, Vanessa Prima : 02 40 08 47 95



Accès

Accès transports en commun

Tram : ligne 2 et 3 arrêt Hôtel-Dieu



Service communication - CHU de Nantes - Mars 2023

Restez connecté(e)
à votre santé
www.chu-nantes.fr



Soutenez
la recherche
et la médecine
de demain
**FAITES
UN DON**

<https://mecenat.chu-nantes.fr/>

fondsdedotation@chu-nantes.fr | 02 53 48 28 39